



DEPARTEMENT DE LA MARNE
Arrondissement de Reims
Canton de Verzy
Commune de MAILLY-CHAMPAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 06 mars 2023

Date de Convocation : 28/02/2023
Date d'affichage : 28/02/2023
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 13 - Votants : 13

N° 07/2023

OBJET : MODIFICATION DU PLU DE MAILLY CHAMPAGNE

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à 19 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel HUTASSE, Maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Bruno STELMASZYK et Charlie HIVET.

Secrétaire de séance : en conformité avec l'article L.2121-15 du code des collectivités territoriales : Gilles NOIRET.

Le conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 153-36 à L.153-44,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Mailly-Champagne approuvé le 25 mars 2021,

Considérant le besoin de faire évoluer le PLU pour permettre la délocalisation d'un bâtiment viticole situé au cœur du village et ainsi limiter les problèmes de sécurité, circulation et stationnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE,

- de solliciter la Communauté urbaine du Grand Reims afin d'engager une procédure de modification du PLU.

Fait à Mailly-Champagne, le 06 mars 2023.
Le Maire,

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 08/03/2023 à 09h25
Référence de l'AR : 051-215103144-20230306-DEL07_2023-DE
Affiché le 08/03/2023 ; Certifié exécutoire le 08/03/2023

